

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014/96

OBJET : ACHAT DE TERRAIN EN INDIVISION A ACQUITER - ACCES DECHETTERIE

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 24/06/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 24/06/2014

Le 30 Juin 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30  
à l'Espace Culturel et Sportif « la Ruche » à SAUCATS

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	E	M.BORDELAIS	DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	Mme DURAND	GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme EYL
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	E	Mme FOURNIER
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M.DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	P		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	E	M.GAZEAU	Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	A		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	A	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M.BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	E	Mme DUFRANC	Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	E	M.FATH	Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

## ACHAT DE TERRAIN EN INDIVISION A AQUITER ACCES DECHETTERIE

Vu les articles L1 et L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération 2009/114 du 30 juin 2009 donnant un accord de principe pour engager les démarches nécessaires pour la construction d'une nouvelle déchetterie,

Vu la délibération 2011/50 du 8 avril 2011 autorisant le Président de la CCM à signer les actes d'acquisitions de la parcelle 1553 située sur la commune de la Brède,

Considérant l'avis favorable du bureau

### Exposé :

Considérant l'intérêt public à réaliser cet équipement :

Par la délibération 2009/114 du 30 juin 2009, la CCM avait acté son accord de principe pour la construction d'une nouvelle déchetterie capable de soulager voir remplacer la déchetterie de l'Arnahurt qui ne peut plus subvenir aux sollicitations en termes de fréquentation et de filières de déchets à traiter.

Par la délibération 2011/50 du 8 avril 2011, la parcelle 1553 située à la Brède dans la ZA de l'Arnahurt, a été acquise par la CCM en indivision avec la société AQUITER et renumérotée BA 09. La superficie de cette parcelle est de 100 m<sup>2</sup>.

Afin de mener à bien le projet de déchetterie communautaire envisagé, il est nécessaire que la CCM puisse accéder à un foncier supplémentaire qui permettra de réaliser la voie d'accès à la déchetterie et de la transférer dans le domaine public.

Considérant l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date du 24 avril 2014 pour un montant de 4 500€, il est aujourd'hui proposé à l'assemblée délibérante d'acquérir en pleine propriété la parcelle BA 09 actuellement en indivision à la Société AQUITER représentée par son propriétaire M. Baudry pour un montant de 2 250€.

Les frais notariés et autres liés à cette transaction seront à la charge de la Communauté de Communes de Montesquieu.

### *Le Conseil de Communauté à l'unanimité :*

1. **Décide** d'acquérir la parcelle BA 09 située sur la commune de La Brède,
2. **Autorise** le Président à mener les différentes démarches utiles à l'opération et à signer les actes de propriété afférents.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 30 juin 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement



Envoyé en préfecture le 11/07/2014

Reçu en préfecture le 11/07/2014

Affiché le

